



Règlement du Rallye des Portes du Lauragais

Article 1 Organisation – But :

- L'association Florus avec la participation des communes de Beaupty, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Pin-Balma et Quint-Fonsegrives organisent le dimanche 8 octobre 2017 un rallye découverte du patrimoine.
- Le but de ce rallye est de faire découvrir le patrimoine du territoire de ces sept communes aux participants.
- Pour répondre à des énigmes, les participants devront trouver différents indices liés aux événements, curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique, historique, et savoir-faire locaux du territoire. Les différentes étapes parcourent les sept communes.
- La distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes d'un lieu ne dépasse pas le kilomètre.
- Matériel nécessaire : crayons et stylos ainsi qu'un appareil photo numérique ou un smartphone.
- **Le nombre maximum d'équipes est limité à 40 (une équipe par véhicule motorisé).**

Article 2 Conditions d'inscription :

- Ce rallye est ouvert à tous, un chèque de 10 € à l'ordre de l'association FLORUS est demandé à l'inscription.
- Chaque participant peut former une équipe en fonction des caractéristiques du véhicule (nombre de places maximum);

- Tous les véhicules motorisés personnels sont autorisés;
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'une adulte de leur équipe;
- Les personnes seules peuvent demander à intégrer une équipe déjà constituée.

Article 3 Conditions de participation - Responsabilité :

- Ce rallye n'est pas une manifestation sportive. Ce rallye est touristique. Toute idée de vitesse et de compétition est donc totalement exclue.
- Le ou les conducteurs de la voiture déclarant sur l'honneur être titulaire du permis de conduire et d'une assurance automobile valide à la date du rallye. Ils s'engagent à renoncer à leur participation au rallye si ces conditions ne sont plus remplies au moment du départ.
- Les équipes doivent respecter les règles du Code de la Route, les usagers de la route, les riverains les autres équipes ainsi que l'environnement;
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents ou contraventions qui pourraient survenir pendant la durée du rallye.
- En cas d'incident ou d'abandon pendant le rallye, l'équipe prévient les organisateurs au numéro de téléphone indiqué sur la fiche remise le jour du rallye.

Article 4 Déroulement du rallye :

- L'accueil des équipes aura lieu à 8 heures 30 au terrain de sports de Pin-Balma.
- Les documents suivants seront remis à chaque équipe :
 - Le carnet de route du rallye,
 - Les numéros de téléphone des membres de l'organisation pouvant être joints durant le rallye en cas de problème,
 - Un numéro d'identification à placer sur la voiture.
 - Dans chaque lieu sera remis le questionnaire à remettre complété avant de passer au village suivant
- À partir de 17 heures 30, la remise des récompenses et un apéritif clôtureront le rallye à la salle des fêtes de Mons.

Article 5 Points totalisés :

- Le rallye des Portes du Lauragais n'étant pas une course de vitesse, l'équipe gagnante sera celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.
- A chaque étape, des "commissaires" pointeront le passage des équipes et vous feront passer des épreuves.
- Les réponses aux énigmes ou aux questions devront être lisibles et inscrites au stylo.

- Une seule réponse sera acceptée par question; en l'absence de réponse aucun point ne sera accordé.

Article 6 Réclamations :

- Ce rallye se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera prise en compte;
- Par contre, les suggestions seront les bienvenues pour les éventuelles éditions suivantes;

Article 7 Publicité - Droit à l'image :

- La participation au rallye des Portes du Lauragais implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant les épreuves et la journée. En cas de refus, vous devrez le mentionner sur le document "droit à l'image" que vous signerez à l'inscription.

Article 8 Acceptation du règlement :

- Les organisateurs du rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la Route et à celles du présent règlement.
- La participation au rallye implique l'acceptation sans condition du présent règlement;

Article 9 Informatique et liberté :

- Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'organisateur

- Rallye des portes du Lauragais

association Florus

4 impasse des Jonquilles

31130 Flourens

Article 10 Annulation

- L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours et du programme, en fonction des circonstances, et d'annuler la manifestation en cas de force majeure

A Flourens le 19 juin 2017

Brigitte Tissier

Le Président de l'Association Florus

